

## COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 11 MARS 2022

Le vendredi onze mars deux mille vingt deux à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation générale**.

**Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.**

FORMATION GENERALE		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
103	36 +20	56
Quorum		52
Total des voix (P64 +R36)		100
Majorité absolue		51

### ETAIENT PRESENTS :

#### 21 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

Mme. MM.	<b>Marie-Laurence ANZALONE</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence <b>Jean-Marc BALDI</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence <b>Romain BUCHAUT</b> , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence <b>Roland CARLIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse <b>Serge CURNIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence <b>Benoit DUFAY</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon <b>David FOURNIER</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon <b>Philippe GINOUX</b> , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence <b>Fabrice MARTINEZ TOCABENS</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon <b>Juan MORENO</b> , délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch <b>Gérard PAUL</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération <b>Jean-Luc PERIN</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence <b>Yves PICARDA</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
Mme MM.	<b>Isabelle PORTEFAIX</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon <b>François PREVOST</b> , délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure <b>Jean-Louis ROBERT</b> , délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon <b>Patrick ROUILLES</b> , délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
Mme. MM.	<b>Joanne TEXTORIS</b> , déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon <b>Jean-Michel TRON</b> , délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon <b>Pierre-Yves VADOT</b> , délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance <b>Yves WIGT</b> , délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

#### 7 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

Mmes.	<b>Bénédicte AUZANOT</b> , déléguée du Conseil Régional Sud PACA <b>Hélène GENTE-CEAGLIO</b> , déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône <b>Elisabeth JACQUES</b> , déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence <b>Laurence LEFEVRE</b> , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse <b>Marion MAGNAN</b> , déléguée du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
M. Mme.	<b>Christian MOUNIER</b> , délégué du Conseil Départemental de Vaucluse <b>Noëlle TRINQUIER</b> , déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

8 représentants du collège communal disposant d'une voix chacun :

- MM.** Vincent **DAVAL**, délégué de Mallemort, représentant le sous collège des communes de moins de 15 000 habitants
- Mmes.** Lucien **GALLAND**, délégué de Pertuis, représentant le sous collège des communes de plus de 15 000 habitants  
 Marie-Christine **LAZARO**, déléguée de Tallard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants  
 Sabrina **LAMBERT**, déléguée de Chateaurenard, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants
- MM.** Jean-Pierre **PAPPALARDO**, délégué de Puget, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants  
 Régis **ROUMIEU**, délégué de Ventavon, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants  
 Jean-Christophe **SIMON**, délégué du Poët, représentant le sous collège des communes de moins de 1 500 habitants  
 Thomas **ARCAMONE**, délégué de Peyrolles en Provence, représentant le sous collège des communes de 1 500 à 15 000 habitants

ETAIENT REPRESENTES :4 représentants de la Région et des départements disposant de 5 voix chacun :

- M.** Jacky **GERARD**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO
- Mme.** Bénédicte **MARTIN**, déléguée du Conseil Régional Sud PACA par Bénédicte AUZANOT
- MM.** Didier **REault**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Marion MAGNAN  
 Yves **VIDAL**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Elisabeth JACQUES

16 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- MM.** Guy **ALBRAND**, délégué de la Communauté de Communes Serre Ponçon Val d'Avance par Serge CURNIER  
 Jean-Michel **ARNAUD**, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Yves WIGT
- Mme.** Sylvie **BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Jean-Luc PERIN
- MM.** Félix **BOREL**, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par David FOURNIER  
 Yvan **BOURELLY**, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Fabrice MARTINEZ TOCABENS
- Mme.** Martine **CESARI**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par Philippe GINOUX
- MM.** Claude **CHEILAN**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Gérard PAUL  
 Christian **CHIAPELLA**, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure par François PREVOST  
 Jacques **FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Jean-Michel TRON
- Mme.** Sylvie **GREGOIRE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse par Roland CARLIER
- M.** René **JAUFFRET**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Yves PICARDA
- Mmes.** Geneviève **JEAN**, déléguée de la Communauté territoriale Sud Luberon par Pierre-Yves VADOT  
 Dominique **LIBES**, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon par Benoit DUFAY
- MM.** Alain **ROUX**, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon verdon Agglomération par Marie-Laurence ANZALONE  
 Robert **TCHOBDRENOVITCH**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis ROBERT
- Mme.** Nathalie **VANNI**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- M.** Bernard **ALAMELLE**, délégué suppléant de Pertuis
- Mmes.** Véronique **BOUTEILLE**, SMAVD  
 Frédérique **COUTAZ**, SMAVD
- MM.** Christian **DODDOLI**, SMAVD  
 Roland **GIRAUD**, Commune de Villeneuve  
 Julien **GOBERT**, SMAVD  
 Olivier **NALBONE**, Région Sud  
 Christian **PAPUT**, délégué suppléant de Tallard  
 Philippe **PICON**, SMAVD

Délibération n° 2022-21  
Formation générale

## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 11 MARS 2022

### *Appel à Projet Santé Environnement pour un protocole d'alerte en cas de pollution en Durance*

Courant 2021, le SMAVD s'est ouvert à de nouvelles missions, au nombre desquelles une volonté de s'impliquer dans la surveillance de la qualité des eaux. Dans ce cadre, une réflexion est menée sur la mise en place d'un système d'alerte et d'aide à la décision en cas de pollution accidentelle sur le système durancien, dans un contexte où des situations récentes ont montré la nécessité de disposer de tels outils.

Une première phase d'étude a été portée à partir de 2018 par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) et financée par un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Elle a permis la création d'un outil faisant l'inventaire sur le bassin durancien des sources de pollution (industries, artisanat, décharges...) et des infrastructures sensibles aux pollutions (captages d'eau potable).

Le SMAVD souhaite poursuivre cette première phase d'étude par la mise en place d'un protocole d'alerte unique en cas de pollution des eaux, sur l'axe durancien entre Serre-Ponçon et le Rhône (dans un premier temps, par soucis de pragmatisme, le périmètre pouvant par la suite être élargi à l'échelle du bassin versant sous réserve de faisabilité technique). La proposition serait de positionner un acteur central de réception des signalements, de diffusion de l'alerte aux services et acteurs du territoire concerné, au premier rang desquels les producteurs d'eau potable. Des épisodes passés de pollution ont mis en exergue la nécessité d'un tel dispositif qui n'existe pas aujourd'hui.

Une réflexion conjointe concerne la création d'un outil d'aide à la décision en cas de pollution, permettant notamment de connaître les temps de transfert des polluants dans la Durance et dans l'ensemble des infrastructures du système durancien (nappe alluviale, canal EDF, canaux d'irrigation et d'alimentation en eau potable...). Cet outil permettrait d'alerter de façon précise les acteurs du territoire concernés, mais aussi de connaître les possibilités de rétention des pollutions qu'offre le complexe système durancien (par exemple la déviation d'une pollution vers un canal où elle sera traitée). La première phase est donc la création d'une cartographie complète de ce système, précédant l'éventuelle mise en place d'une modélisation de propagation des pollutions en Durance.

Enfin cette étude sera également l'occasion d'étudier la possibilité de mise en place d'un réseau de surveillance en continu de la qualité de la Durance, au travers de stations de suivi automatiques. Ce type de réseau permettrait une détection en temps réel de certaines pollutions, mais sa faisabilité technique reste à confirmer compte tenu du comportement mouvant de la Durance.

Les réflexions et concertations avec les acteurs du territoire sur leurs besoins vis-à-vis de cet outil vont être menées par le chargé de mission nappe et qualité, recruté courant 2021.


Toutefois l'ampleur de cette étude nécessitera probablement un appel à d'un bureau d'étude spécialisé. Afin de couvrir une partie des frais de personnel consacrés à cette étude, le SMAVD souhaite répondre à l'appel à projet « Santé-Environnement » proposé par l'ARS pour l'année 2022, à la rubrique « Améliorer la connaissance sur l'état qualitatif des eaux superficielles et des eaux souterraines ». La demande de subvention, dont le montant exact n'est pas encore arrêté, portera sur une somme maximale de 50 000 €. Il s'agira de poser les bases de l'organisation d'un protocole d'alerte d'une part, et de la définition d'un outil d'aide à la décision s'appuyant sur un modèle de propagation d'autre part. Un financement plus substantiel par la suite pour finaliser ces outils sera possible, toujours dans le cadre du même appel à projet.


**Le Comité Syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité**

- **APPROUVE** le projet tel que présenté,
- **AUTORISE** le Président à le mettre en œuvre et à signer tout acte dans ce cadre.

**CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 18 MARS 2022**

**Le Président**  
  
**Yves WIGT**



**Le Président**  
  
**Yves WIGT**